

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 123 (1978)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour Fr. 32.—*

par année (11 numéros)
abonnez-vous à la

**revue
militaire
suisse**

(* Fr. 40.— pour l'étranger)

Organe officiel de la Société Suisse des Officiers

Le but de la Revue est notamment de faciliter l'échange d'idées sur les problèmes militaires et de développer les connaissances et la culture générale des officiers. Elle ne représente pas systématiquement le point de vue du Commandement. Plus simplement, les textes présentés expriment la seule opinion de leurs auteurs. La Revue Militaire Suisse est ouverte à tous les militaires soucieux d'œuvrer constructivement au bien de la Défense Nationale.

Bulletin de souscription

à retourner à: Administration de la Revue Militaire Suisse,
avenue de la Gare 39, 1001 Lausanne

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Localité: _____

Date: _____ Signature: _____

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.